

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose la réalisation de cartes de bruit stratégiques et de **Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**. L'objectif est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver des zones de calme.

L'ambition de cette directive est aussi de garantir une information des populations sur le niveau sonore auquel elles sont exposées et sur les actions prévues pour réduire cette pollution.

Le projet de PPBE de la Ville de Saumur, approuvé par le Conseil Municipal le 6 mai 2019, va être mis à disposition du public sur une durée de deux mois, du **18 juillet à 9 h 00 au 18 septembre 2019 à 17 h 00**.

Le public pourra consulter le dossier pendant toute la durée de la mise à disposition :

- **sur support papier** à l'Hôtel de Ville – rue Molière - service Aménagement des Espaces Publics – niveau 6 du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
- **par voie dématérialisée** : consultation et téléchargement sur www.ville-saumur.fr – Rubrique : Cadre de Vie/Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Pendant la durée de la mise à disposition, le public peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignant sur un registre mis à sa disposition dans les locaux de l'Hôtel de Ville, rue Molière, service Aménagement des Espaces Publics – niveau 6 - du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
- en les adressant par voie postale à la Mairie de Saumur – CS 54030 – 49408 SAUMUR CEDEX ou par courrier électronique à avisppbe@ville-saumur.fr

A l'issue de cette phase de consultation, une note exposant les résultats et la suite qui leur sera donnée sera tenue à la disposition du public en mairie. Le PPBE sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal et publié sur le site internet de la Ville de Saumur.